

L'hon. M. DUNNING: Du tout. La somme est inscrite dans le tableau annexé au bilan, dans les comptes publics du Dominion.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Cela n'y figure pas comme partie de la dette nette du Dominion lui-même.

L'hon. M. DUNNING: Parfait.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: En d'autres termes, si ce montant d'environ 50 millions, garanti l'année dernière par le ministre des Finances pour les Chemins de fer nationaux, avait été avancé en espèces à ceux-ci, tout l'excédent, et même plus, auquel prétend l'honorable ministre des Finances quant à l'année écoulée, aurait disparu. Et cependant le chiffre brut des obligations de ce Dominion, soit directes ou indirectes, est exactement le même dans un cas comme dans l'autre. Je vous demande, monsieur l'Orateur, si avec ce système de comptabilité, il ne peut pas arriver au ministre des Finances d'être porté à faire des déclarations de nature à induire en erreur? Autrement dit, le ministre des Finances peut, à sa discrétion, soit avancer, pour les besoins des Chemins de fer nationaux, les fonds qui figurent dans la dette nette du Dominion, ou garantir les obligations du réseau, lesquelles ne paraîtraient pas dans l'ensemble de cette même dette nette. Je vois d'ici un ministre des Finances qui, au milieu de l'année financière, en septembre, par exemple, alors que, règle générale, le temps est venu de prélever des fonds pour les grandes opérations financières, qui dirait: "Vais-je prendre ces fonds dans le trésor public même, ou garantir les obligations des Chemins de fer nationaux? Si je puise ces fonds dans les coffres du Trésor, il me faudra accuser un déficit dans mon exposé financier de l'année prochaine, mais si je les prélève au moyen d'obligations garanties, il me sera permis de faire voir un excédent lors de mon prochain exposé budgétaire." Je prétends, monsieur l'Orateur, que, abstraction faite de tout parti politique, cette question de la comptabilité devrait être examinée et le système rectifié dans le sens indiqué. Les écritures devraient être tenues précisément comme elles le sont par les grandes corporations de ce pays. Je le sais, on prétendra que la méthode, dans ce cas-ci, est celle qu'ont adoptée d'autres administrations publiques, mais à mon sens, ce n'est pas là une raison qui la justifie.

L'hon. M. DUNNING: Et par l'administration de mon honorable ami.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Je m'attendais à cela. On ne cesse d'avoir recours à l'argument *ad hominem*. Nous, de ce côté-ci (la gauche), cherchons toujours à apprendre,

mais nos honorables collègues d'en face ne semblent pas vouloir s'instruire.

Maintenant, quelques mots au sujet de l'argument avancé l'autre jour par mon honorable ami le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe). J'ai été quelque peu étonné de voir cet honorable député, homme de réelle valeur, avoir recours à cet ancien truc électoral si bien connu de nous tous. Lorsqu'il s'agit de notre première campagne, nous nous serions probablement tous de ce truc, mais à mesure que nous avançons en âge, nous jugeons souvent plus sage d'y renoncer. A la page 1091 du *hansard*, l'honorable ministre de la Justice dit:

J'espérais qu'il déconseillerait ses lieutenants de continuer à discréditer le Canada et à le représenter sous un faux jour aux yeux du monde entier. Pourquoi exalter les États-Unis aux dépens du Canada?

L'honorable député sait aussi bien que moi que pareille affirmation est absolument sans fondement. Quel droit le ministre de la Justice a-t-il de dire, ou même de donner à entendre que nous, de ce côté-ci de la Chambre, discréditons le Canada? C'est là un argument dont on se sert en temps d'élections, mais il me semble que l'on pourrait fort bien ne pas y avoir recours. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, et je le demande également à quiconque veut répondre avec impartialité, où peut-on trouver des Canadiens plus loyaux envers le pays que nous qui siégeons à votre gauche? Quant à moi, je suis fier du Canada et je m'enorgueillis de ce que nous avons fait dans ce pays. J'ai habité huit années en Angleterre, où j'exerçais des fonctions de grande responsabilité. Mon séjour y a été fort intéressant et j'ai eu beaucoup à faire; je m'estimais heureux de faire tout ce que j'ai pu accomplir au cours de la guerre, mais mon épouse et moi, nous comptions toujours réintégrer notre ancien foyer, et dès qu'il nous fut donné de le faire, nous rentrâmes au pays, parce que, à nos yeux, c'est de tous les pays du monde celui où la vie est le plus agréable, et, à coup sûr, il me déplaît d'entendre le ministre de la Justice nous prêter des sentiments différents.

De ce côté (la gauche), monsieur l'Orateur, nous commençons à nous lasser de voir le Gouvernement compter sur la Providence pour les bienfaits dont ce pays jouit. Il nous semble qu'il est grand temps que le Gouvernement se mette à l'œuvre et cherche à faire du Canada un pays où l'existence devienne encore plus agréable; qu'il cherche à tirer parti de nos matières brutes et profite de nos avantages afin d'assurer l'expansion de ce Dominion, de procurer plus de travail aux jeunes gens du Canada, et d'acroître le chiffre de notre po-